



ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25 septembre 2025

Délibération n°74

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 22

Nombre de votants : 22

Vote pour : 22

Vote contre :

Abstention :

Date de convocation : 16 septembre 2025

Collèges	Titulaires		Pré.	Rep.	Pouvoir à :
Conseil Départemental du Doubs, du Jura et du Territoire de Belfort	ALPY Philippe	CD25	☒	☐	
	BEAUDREY Bruno	CD25	☐	☒	BRAND Marie-Paule
	BILLOT Olivier	CD25	☒	☐	
	BRAND Marie-Paule	CD25	☒	☐	
	CHOUX Monique	CD25	☒	☐	
	DALLAVALLE Claude	CD25	☒	☐	
	GUYEN Chantal	CD25	☒	☐	
	MAIRE DU POSET Thierry	CD25	☒	☐	
	MATOCQ-GRABOT Albert	CD25	☐	☐	
	ROGBOZ Florence	CD25	☐	☐	
	TISSOT-TRULLARD Géraldine	CD25	☒	☐	
	HAHLEN Sandra	CD39	☐	☐	
	MOLIN René	CD39	☒	☐	
Communautés d'agglomération, urbaines	BARTHELET Catherine	CUGBM	☒	☐	
	BODIN Nicolas	CUGBM	☒	☐	
	LIME Christophe	CUGBM	☒	☐	
	PRESSE Françoise	CUGBM	☐	☐	
	MICHAUD Jean-Paul	CUGBM	☐	☐	
	BOURQUIN Martial	PMA	☐	☒	FROEHLI Patrick
	FROEHLI Patrick	PMA	☒	☐	
	SAUMIER Claude- Françoise	PMA	☒	☐	
	GUY Hervé	ECLA	☒	☐	
Communautés de communes	ALPY Philippe	CC Frasne Dugeon	☒	☐	
	FAIVRE-PIERRET Jean- Louis	CC Doubs Baumoisi	☒	☐	
	JOUVIN Christophe	CC Loue Lison	☒	☐	
	BOUVERET Jean-Yves	CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs	☐	☐	
	BRAND Christian	CC Sancey Belleherbe	☐	☒	FAIVRE-PIERRET Jean-Louis
	PETIT Laurent	Haut Jura Arcade Communauté	☐	☐	
	ROGNON Catherine	CC Val de Morteau	☒	☐	
Commune	BARCELO Maud	Auxonne	☐	☐	

OBJET : PREEMPTION – DROIT DE PRIORITE

Opération 1261 – BESANCON – Acquisition d'un local commercial rue du Général Brulard

Une déclaration d'intention d'aliéner a été reçue en mairie de Besançon sur le lot n° 3 Bâtiment B d'une copropriété cadastrée DT 22 et 56 pour un prix de 180 000 euros avec en sus 6 000 euros de commission.

La Maire, ayant délégué son droit de préemption à l'EPF, le directeur de l'EPF a exercé son droit de préemption le 23 juin 2025 au prix, à savoir 180 000 euros.

Opération 1214 – BEAUCOURT – Construction de logements neufs

Une déclaration d'intention d'aliéner a été reçue en mairie de Beaucourt sur les parcelles cadastrées AE 115, 420 et 587 pour un prix de 100 000 euros.

Le Conseil municipal, ayant délégué son droit de préemption à l'EPF, le directeur de l'EPF a exercé son droit de préemption le 23 juin 2025 au prix, à savoir 100 000 euros.

L'EPF vient de recevoir d'un avocat un recours en annulation.

Opération 1050 – SEMONDANS – Opération d'habitat

Une déclaration d'intention d'aliéner a été reçue en mairie de Semondans sur la parcelle cadastrée AC 1 pour un prix de 50 000 euros.

Le Conseil municipal, ayant délégué son droit de préemption à l'EPF, le directeur de l'EPF a exercé son droit de préemption le 10 juillet 2025 au prix, à savoir 50 000 euros.

Opération 1263 – BONNETAGE – Restructuration centre-bourg

Une déclaration d'intention d'aliéner a été reçue en mairie de Bonnetage sur les parcelles cadastrées AE 96,97 et 98 pour un prix de 180 000 euros.

Le Maire, ayant délégué son droit de préemption à l'EPF, le directeur de l'EPF a exercé son droit de préemption le 24 juillet 2025 au prix, à savoir 180 000 euros.

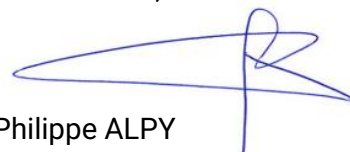
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION après en avoir délibéré

PREND CONNAISSANCE

- **du rapport de la directrice générale sur l'exercice du droit de préemption et du droit de priorité dont bénéficie l'EPF.**

Pour extrait conforme,

Le Président,



Philippe ALPY